



Document de prise en charge - Médicaments

Le médecin de Fedasil estime que ces frais médicaux peuvent être pris en charge par l'agence:

- Description**

123456

Contact

Centre: FED_FHQ

Adresse:

Institution des soins

0000 - Apotheek - Andere

Données sur le patient

Nom et prénom: Kaaho Mohamed Umow

Genre: Femme

Date de naissance: 01/01/1975

Utilisation interne

SP n°: 09235945

Communication (Rapports résultats)

Via EH box: FEDASIL-N°0860737913

Signature

Nom: Dr Lien Bruggeman

Inami: 1-47333-10-009

Date: 24/02/2026

Cet accord avec n° 69120260115005000156 est valable du 25/02/2026 au 26/02/2026. La prise en charge s'applique tant que vous êtes un ayant droit.



69120260115005000156

- Les frais médicaux seront remboursés seulement s'ils correspondent aux montants prévus par la nomenclature INAMI (article 23 -29 Loi du 12 janvier 2007 [1]), à l'exception de quelques soins spécifiques. Les prestations médicales qui n'ont pas de nomenclature INAMI (voir les annexes de l'AR du 9 avril 2007 [2]) seront remboursées seulement avec accord explicite du médecin du centre. Les médicaments doivent toujours être prescrits en DCI ou la variante la moins chère.
- La prise en charge des frais médicaux par Fedasil conformément à cet accord prend légalement fin à partir du moment où le patient n'a plus droit à l'aide matérielle conformément à la loi d'accueil.
- Pour les demandeurs d'asile et MENA en ordre de mutualité, seule la partie restante à charge du patient sera payée par Fedasil.

1. Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, M.B. 7 mai 2007 (ci-après : la loi d'accueil)

2. Arrêté royal déterminant l'aide et les soins médicaux manifestement non nécessaires qui ne sont pas assurés au bénéficiaire de l'accueil et l'aide et les soins médicaux relevant de la vie quotidienne qui sont assurés au bénéficiaire de l'accueil.

Traitement des données à caractère personnel

Fedasil traite vos données à caractère personnel pour la finalité mentionnée ci-dessus. Le traitement de vos données est effectué conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la législation applicable en matière de protection des données.

Vous trouverez de plus amples informations concernant notre politique de confidentialité ainsi que vos droits (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité) sur www.fedasil.be. Vous y trouverez également les coordonnées permettant de nous contacter pour toute question relative au traitement de vos données personnelles.

Agence Fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile | Federaal Agentschap voor de Opvang van Asielzoekers

Dienst procesbeheer – Service gestion de processus

Kartuizersstraat – Rue des Chartreux 21, 1000 Brussel / Bruxelles

Tel. 02/213.43.00 NL – 02/213.43.25 FR

Email: medic@fedasil.be